

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Rayonnement à l'international	519

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du TFUE,
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant la feuille de route internationale, la feuille de route transition énergétique des Pays de la Loire sur la période 2017-2021 et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 mars 2019 approuvant la feuille de route internationale 2019 « BOOK 2019 »,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 31 mars 2017 approuvant les modalités de fonctionnement et le règlement de l'appel à projets international thématique « transition énergétique »,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 28 septembre 2018 approuvant le projet présenté par l'association Jardins d'espoirs dans le cadre de l'appel à projets transition énergétique,
- VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires concernés,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional

relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

propose :

1- Prise en charge des frais divers (frais de transports, hébergements restauration etc...)

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 30 000 € pour la prise en charge des frais de transports et fret, hébergements, restaurations, traductions et interprétariats, impressions et publications dans le cadre d'accueil de délégations étrangères ou de missions techniques de partenaires ligériens vers les zones ciblées par la Région pour l'année 2020.

2- Appel à projets transition énergétique - Jardins d'espoirs changement de montant subventionnable (dossier 2018-9215)

APPROUVE

la modification du montant subventionnable à hauteur de 97 455 € TTC relatif à la subvention accordée à l'association Jardins d'Espoirs pour le projet de plateforme solaire multiservices en Mauritanie, de maintenir le montant de la subvention à 28 000 €,

APPROUVE

les termes de l'avenant correspondant figurant en annexe 1,

AUTORISE

la Présidente à le signer .

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

REÇU le 17/02/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément

aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs